

Chapitre 30

LOI DE 2003-2004 SUR LA RADIATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE CRÉANCES

(Sanctionnée le 5 décembre 2003)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, le commissaire du Nunavut édicte :

Radiation d'éléments d'actifs

1. Sont radiés les éléments d'actifs de la Société de développement du Nunavut inscrits à la Partie 1 de l'annexe.

Radiation de créances

2. Sont radiées les créances du gouvernement du Nunavut et du Collège de l'Arctique du Nunavut inscrites à la Partie 2 de l'annexe.

ANNEXE

PARTIE 1

ÉLÉMENTS D'ACTIFS RADIÉS

	<u>NATURE DE L'ÉLÉMENT D'ACTIF</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Inventaire d'art et d'artisanat pour vente au détail	49 096,23 \$
	TOTAL:	<u>49 096,23 \$</u>

PARTIE 2

CRÉANCES RADIÉES

	<u>DÉBITEUR</u>	<u>CRÉANCIER</u>	<u>NATURE DE LA CRÉANCE</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Ministère de l'Éducation et de la Culture, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Collège de l'Arctique du Nunavut	Avance à justifier	32 000,00 \$
2.	Ministère des Ressources renouvelables, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Collège de l'Arctique du Nunavut	Avance à justifier	55 732,00 \$
3.	Commission scolaire de division de Kitikmeot	Collège de l'Arctique du Nunavut	Avance à justifier	56 879,02 \$
4.	Kitikmeot Economic Development Commission	Collège de l'Arctique du Nunavut	Avance à justifier	29 811,00 \$
5.	Metis Development Corporation	Ministère des Travaux publics	Arriérés de loyer	67 398,19 \$
6.	Pairijait Tigumivik Society	Ministère de l'Éducation	Avance à justifier	50 024,64 \$
7.	Nunavut Council of People with Disabilities	Ministère de l'Éducation	Avance à justifier	50 000,00 \$
8.	Administration scolaire de district d'Iqaluit.	Ministère de l'Éducation	Déficit de 1999	36 000,00 \$
9.	Illagiit Society	Ministère de l'Éducation	Avance à justifier	32 402,65 \$
10.	Université de la Saskatchewan	Ministère du Développement durable	Avance à justifier	24 396,05 \$
11.	Sport North Federation	Ministère de l'Éducation	Recouvrement salarial	23 918,74 \$
		TOTAL:		<u>458 562,29 \$</u>